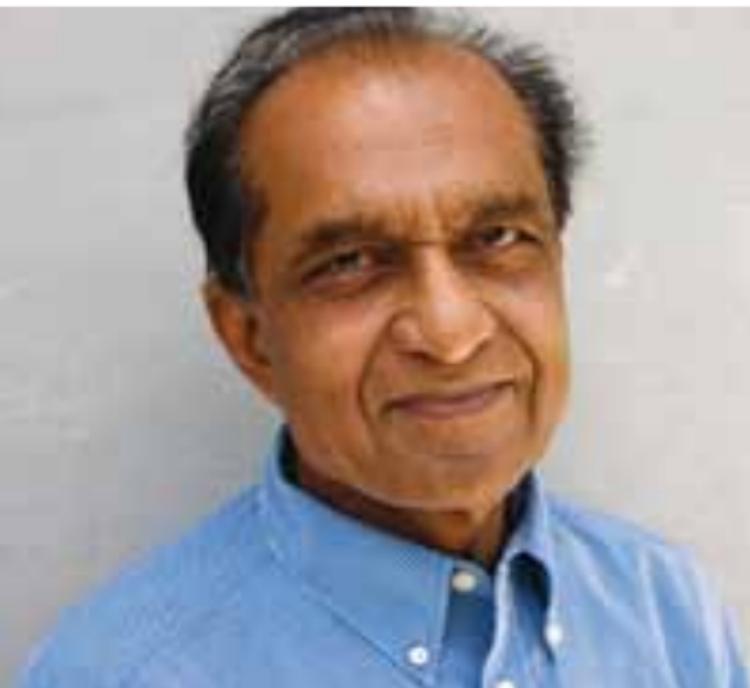


# Ce que tous les Canadiens âgés devraient savoir au sujet de la

8

## FRAUDE ET DE L'ESCROQUERIE



**LES MINISTRES  
FÉDÉRAL/PROVINCIAUX/TERRITORIAUX  
RESPONSABLES DES AÎNÉS**



La fraude est le premier acte criminel en importance commis à l'endroit des Canadiens âgés. Bien que des gens de tous âges peuvent être victimes de fraude, les personnes âgées sont plus ciblées que les autres. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'elles sont souvent à la maison durant la journée pour répondre à la porte ou au téléphone, qu'elles font plus facilement confiance aux gens et qu'elles ne peuvent pas communiquer rapidement avec un ami ou un membre de leur famille pour obtenir son opinion.

Les auteurs de fraude et d'escroquerie sont généralement désignés comme des escrocs. Les escrocs ne ciblent pas seulement les personnes qui ont beaucoup d'argent; ils peuvent voler de petites sommes d'argent de plusieurs personnes. Ils se servent de divers moyens pour trouver des victimes, par exemple, en utilisant Internet, le téléphone ou en faisant du porte-à-porte.

### **L'EXEMPLE DE VICTOR :**

Victor a reçu un appel téléphonique lui annonçant qu'il a gagné un voyage. La personne a commencé par féliciter Victor, puis lui a donné des détails sur le voyage. Ensuite, elle lui a dit qu'il devait payer une petite somme immédiatement pour réclamer son prix, puis lui a demandé de lui fournir son numéro de carte de crédit. Victor savait qu'il n'avait participé à aucun concours et qu'il ne devait jamais donner son numéro de carte de crédit à un étranger au téléphone, en particulier à quelqu'un qui le contacte par téléphone. Victor a raccroché et a appelé PhoneBusters pour signaler ce cas de fraude.

## **Types communs de fraude et d'escroquerie**

### ***Vol d'identité***

Le vol d'identité consiste à voler des renseignements sur une personne pour ensuite

faire semblant d'être cette personne et poser certains gestes, notamment faire une demande de carte de crédit, emprunter de l'argent, prendre une hypothèque, obtenir un téléphone cellulaire ou effectuer un retrait bancaire. L'escroc tente d'obtenir de l'information, par exemple, un numéro de carte bancaire, un numéro d'identification personnel (NIP), un numéro de carte de crédit, un numéro d'assurance-maladie, un numéro de permis de conduire ou un numéro d'assurance sociale. Parfois, l'escroc vole ou copie les documents, alors qu'il peut aussi se contenter d'obtenir les renseignements voulus. Si vous perdez ou si vous vous faites voler votre portefeuille, ou si vous ne recevez pas le courrier que vous attendiez, n'hésitez pas à en aviser immédiatement votre banque ou coopérative de crédit.

### ***Fraude par carte de crédit ou carte de débit***

La fraude par carte de crédit ou carte de débit consiste en l'utilisation par un escroc de votre carte, ou d'une copie de cette carte, pour effectuer des transactions ou retirer de l'argent de votre compte. En gardant votre carte à vue, en mémorisant votre NIP et en faisant en sorte de ne pas révéler le numéro lorsque vous le composez, vous pourrez réduire le risque que l'information liée à votre carte de débit ou carte de crédit soit volée et utilisée à mauvais escient.

### ***Escroquerie en ligne***

Il existe de nombreuses escroqueries en ligne et de nouvelles sortes sont décelées régulièrement. Dans certains cas, on semble demander votre aide, dans d'autres cas, on prétend que votre compte bancaire ou votre déclaration de revenus pose un problème. Les courriels frauduleux sont souvent faciles à détecter en raison des fautes d'orthographe et de diverses erreurs, mais certains semblent provenir d'une organisation

ou d'une personne que vous connaissez. Si vous n'êtes pas convaincu de l'authenticité d'un courriel, par exemple si on vous demande de donner des renseignements personnels ou financiers, ou d'entrer cette information sur un autre site Internet, communiquez par téléphone avec l'organisation ou la personne en question pour vérifier et ne répondez pas au courriel.

### ***Escroquerie au téléphone ou par le porte-à-porte***

Les escroqueries au téléphone ou par le porte-à-porte sont aussi très communes. Quelqu'un vous appelle ou cogne à votre porte en prétendant être représentant d'un organisme de charité, un employé d'une entreprise de carte de crédit ou même un parent éloigné. On pourrait même vous offrir un prix ou un voyage gratuit. Si vous n'êtes pas absolument certain de l'identité de la personne à laquelle vous parlez, ne donnez pas d'information ni d'argent à cette personne.

Parfois, des escrocs vous appellent ou viennent chez vous et utilisent des techniques de vente à pression pour vous inciter à acheter quelque chose dont vous n'avez pas besoin. Ils peuvent également essayer de vous convaincre d'effectuer des travaux pour ensuite vous demander un prix excessif ou bâcler le travail. Dans cette situation, il ne s'agit pas nécessairement d'une activité illégale, mais elle est trompeuse, et elle devrait être signalée.

### **Que dois-je faire si je crois être victime d'escroquerie?**

---

Vous devriez signaler toute fraude ou escroquerie, même si cela vous gêne et vous estimez que la somme d'argent est négligeable. Même si vous ne récupérerez probablement pas

## **CONSEILS ET MESURES DE PROTECTION**

Conservez tous vos documents personnels en lieu sûr. Si vous n'en avez pas besoin, ne mettez pas votre certificat de naissance, votre passeport ou votre carte d'assurance-sociale dans votre portefeuille.

Ne révélez jamais votre NIP ni vos mots de passe à une autre personne, et couvrez votre main lorsque vous entrez votre NIP au guichet automatique et lorsque vous payez dans un commerce.

Faites preuve de prudence lorsque vous jetez des états de compte et des factures; il est préférable de les déchiqueter.

À l'ordinateur, ne cliquez pas sur des fenêtres instantanées. Ne répondez pas aux courriels, n'ouvrez pas les pièces jointes et ne consultez pas les liens envoyés par des personnes que vous ne connaissez pas. Votre banque ou coopérative de crédit ne communiquera jamais par courriel avec vous, à moins que vous n'en ayez fait la demande.

Ne révélez jamais votre numéro de carte de crédit ou de compte bancaire, ou tout renseignement personnel, au téléphone, sur Internet ou à quelqu'un qui se présente chez vous, à moins de connaître la personne ou l'organisation en question, ou que vous ayez fait les démarches vous-même.

Ne signez jamais une entente ou un contrat d'achat sans avoir pris le temps d'y réfléchir. Si un vendeur insiste en vous disant qu'une chose est offerte pour un temps limité et que vous devez prendre une décision immédiatement, il est probablement préférable de ne pas acheter.

Posez-vous des questions si quelqu'un que vous ne connaissez pas très bien vous demande de l'aide et que cette aide consiste à lui envoyer de l'argent ou un chèque, ou s'il vous demande de lui rembourser l'argent d'un chèque qui vous a été envoyé soi-disant « par erreur ».

Avant de retenir les services de quelqu'un ou d'accepter que des travaux soient effectués dans votre maison, demandez une preuve d'identité et des références et vérifiez-les.

## D'AUTRES BROCHURES DE CETTE SÉRIE

**Ce que tous les Canadiens âgés devraient savoir sur les sujets suivants :**

1. Planification financière
2. Rentes et des prestations des programmes gouvernementaux
3. Gestion et de la protection de leurs avoirs
4. Planification en cas d'éventuelle perte d'autonomie
5. Planification de leurs futurs besoins en matière de logement
6. Testaments et des arrangements funéraires
7. L'exploitation financière
8. Fraude et de l'escroquerie

votre argent, vous pourrez empêcher d'autres personnes d'être victimes d'escroquerie.

Signalez toutes les fraudes et les escroqueries à votre service de police local ou communiquez avec PhoneBusters au 1-888-495-8501.

### **Comment obtenir des renseignements supplémentaires?**

Il existe de nombreuses sources d'information en ligne sur la fraude et l'escroquerie. Consultez le site Internet du gouvernement du Canada ([www.aines.gc.ca](http://www.aines.gc.ca)) et cliquez sur « Protégez-vous

contre la fraude », ou consultez le site Internet de la GRC ([www.rcmp-grc.gc.ca](http://www.rcmp-grc.gc.ca)) et cliquez sur le lien « Escroqueries et fraudes ». Le site Internet de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada ([www.fcac.gc.ca](http://www.fcac.gc.ca)) contient de l'information sur vos droits à titre de client de banques et d'autres institutions financières.

Pour en savoir plus, consultez le site [www.aines.gc.ca](http://www.aines.gc.ca) ou rendez-vous au Centre Service Canada situé le plus près de chez vous.

Pour commander des exemplaires supplémentaires de cette publication ou pour trouver un numéro de téléphone dans votre province ou territoire, téléphonez au 1 800 O-Canada (1-800-622-6232), ATS: 1-800-926-9105.

---

Ce document a été préparé conjointement par le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés. Le Forum est un groupe intergouvernemental constitué pour partager des informations, pour discuter des enjeux nouveaux et émergents sur les aînés, et pour travailler en collaboration sur des projets clés.

Ce document est offert en médias substituts sur demande (grosses caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un télécopieur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Tous droits réservés, 2010

8. Ce que tous les Canadiens âgés devraient savoir au sujet de la fraude et de l'escroquerie.

No. de Cat. : HS64-12/8-2010

ISBN : 978-1-100-51531-1